

l'entière responsabilité.

Ma délégation estime que la publicité sera un élément particulièrement important de l'Année de coopération internationale. L'un des objectifs de l'Année étant de neutraliser la notion d'un monde dominé par les conflits - notion que précisément les media d'information publique tendent à faire prévaloir - le seul moyen de réaliser cet objectif n'est-il pas d'encourager les responsables de cette publicité à diriger leur attention et celle de leurs lecteurs ou auditeurs sur les aspects positifs et les succès de la coopération internationale. Les Nations Unies joueront évidemment un rôle en ce qui concerne la publicité de l'Année 1965 grâce aux services d'information de l'ONU. Le principal effort devra toutefois s'exercer sur le plan national. Le rôle joué par les gouvernements à cet égard ne sera pas le même, bien entendu, d'un pays à l'autre. Dans beaucoup de pays, et n'est le cas notamment du Canada, le gouvernement jouit d'un champ d'action limité en ce qui concerne les initiatives à prendre en matière de publicité. C'est pourquoi ma délégation voit d'un oeil favorable la recommandation du Comité préparatoire, selon laquelle il convient d'intéresser le grand public aux aspects concrets de la coopération internationale. Nous trouvons particulièrement attrayante l'idée que chacun des mois de l'année soit consacré à la coopération dans un domaine précis; hygiène publique, bien-être, alimentation, éducation, etc. Le nouveau comité devra sans aucun doute accorder beaucoup d'attention à la mise en oeuvre de cette idée afin de s'assurer que toutes les manifestations valables de la coopération internationale soient soulignées au cours de l'Année. Au Canada et dans les pays où existe un système d'information publique cette méthode, croyons-nous, permettrait aux divers organes de la publicité d'établir un programme susceptible de retenir l'intérêt pour toute la durée de l'Année internationale. Nous espérons que les journaux et les postes de radio et de télévision canadiens seront attirés par la possibilité de rédiger périodiquement des articles ou de monter des émissions portant sur les activités des groupes ou des particuliers de la région ou de la collectivité qu'ils déservent, en les adaptant aux thèmes mensuels suggérés par le programme d'ensemble de l'Année internationale.